

Discours



Contact presse

Département de l'information et de
la communication

01 40 15 74 71
service-presse@culture.gouv.fr

SEUL LE PRONONCE FAIT FOI

www.culturecommunication.gouv.fr

Discours de Frédéric Mitterrand, ministre de la Culture et de la Communication, prononcé à l'occasion de la remise des insignes de Commandeur de l'ordre des Arts & Lettres à Bruno Ory-Lavollée

Paris, mercredi 29 février 2012

Cher Bruno Ory-Lavollée,

Je suis heureux aujourd'hui de rendre hommage aujourd'hui, dans les salons du ministère de la Culture et de la Communication, à un grand serviteur de l'Etat.

Diplômé de l'Institut d'Etudes Politiques de Paris, de HEC et de l'ENA (promotion Léonard de Vinci, en 1985), votre premier poste de direction à la culture a été celui de directeur général du Centre Pompidou.

Dans votre parcours remarquable, je voudrais insister sur un point : vous aurez saisi très tôt, plus que quiconque, la logique des réseaux numériques, les enjeux de leur fonctionnement, l'impact de ces logiques du virtuel sur notre monde réel. De vos propres mots, « nous sommes aujourd'hui dans une société de réseaux, où chacun est non seulement récepteur, mais aussi auteur d'informations qu'il diffuse, où la communication est constituée de ces flux d'informations continuellement repris ».

Alors que vous dirigez la Comédie Française, en mai 2001, vous êtes chargé sous l'impulsion de Catherine Tasca d'une importante réflexion sur « la mise à disposition sur les réseaux des données publiques essentielles ». Vous formez très rapidement autour de vous un comité de pilotage restreint qui vous aidera à rendre en janvier 2002 votre rapport sur « la diffusion numérique du patrimoine, dimension de la politique culturelle ». Certaines de vos recommandations ont alors été très rapidement mises en œuvre, grâce notamment à la création du portail www.culture.fr.

En 2004, vous devenez Conseiller Maître à la Cour des comptes. Vous êtes alors placé en disponibilité afin d'exercer les fonctions de directeur général de la société civile pour l'administration des droits des artistes, des musiciens et des interprètes (ADAMI). Jusqu'en septembre 2008, vous représentez ainsi la société dans tous ses actes à l'égard des tiers et des associés et vous engagez toute action judiciaire tant en demande qu'en défense intéressant la société ou les droits dont elle a statutairement la charge.

Parallèlement à vos fonctions de gérant de l'ADAMI, Jean-François Hebert, alors directeur de cabinet du ministère de la Culture et de la Communication, vous confie en 2008 la co-présidence, avec le secrétaire général Guillaume Boudy, d'un groupe de travail réunissant les représentants des directions et des principaux établissements publics détenteurs de fonds, ainsi que des personnalités qualifiées (Autorité de la concurrence, Commission d'accès aux documents administratifs, Conseil supérieur de la propriété littéraire et artistique...), en présence de membres du Cabinet. Six ans après la remise de votre premier rapport, vous allez ainsi donner une continuité précieuse à votre réflexion sur le numérique.

C'est avec ce même sens de l'engagement en faveur de la politique culturelle numérique que vous souhaitez assurer pleinement la coprésidence de ce groupe de travail de haut niveau, et ce malgré vos importantes responsabilités professionnelles.

Cette mission, stratégique et technique, réclamait précisément une connaissance fine de ces problématiques. Encore une fois, vous avez su les conjuguer avec un sens exemplaire de l'ouverture, indispensable au vu de la variété des acteurs impliqués. Avec votre talent de rassembleur, vous avez ainsi pu persuader d'éminents membres d'institutions publiques de se joindre à vous dans le comité de pilotage. Vous avez surtout apporté la richesse de votre expérience dans le choix des auditions réalisées par le groupe de travail.

À l'issue de ce travail de réflexion important et de concertation, vous avez remis le 9 juillet 2009 votre deuxième rapport intitulé « Partager notre patrimoine culturel. Propositions pour une charte de la diffusion et de la réutilisation des données publiques culturelles numériques ». Il offre une remarquable synthèse des grands principes de nos politiques en matière de diffusion numérique des contenus culturels publics et d'outils opérationnels permettant d'apporter une réponse rapide, légale, homogène selon les secteurs, les types d'usage et les modes de réutilisation, en favorisant la reprise des contenus numérisés aussi bien par les entreprises privées, les particuliers ou par d'autres institutions publiques. Ces recommandations s'inscrivent au cœur des enjeux stratégiques énoncés dans la lettre de mission envoyée par le Président de la République et le Premier ministre à mon prédécesseur Christine Albanel ; elles permettent de positionner notre Ministère au sein d'une politique gouvernementale du numérique et d'adapter ses missions traditionnelles aux médias actuels.

Vous vous accomplissez pleinement dans chacune de vos fonctions, où vos compétences et votre goût pour la culture vous permettent de relever avec efficacité et succès les défis de chantiers lourds et complexes, tout en animant avec beaucoup de conviction et d'enthousiasme des équipes passionnées.

Vous avez également participé à la réflexion stratégique et prospective Culture & Médias 2020, pilotée par le secrétariat général du ministère. Cet exercice à grande échelle, dont les conclusions seront remises très prochainement, faisant suite à un exercice de prospective inédit piloté par le département des études, de la prospective et des statistiques du ministère, a permis d'explorer les futurs possibles de nos politiques culturelles de l'État afin de mieux identifier les enjeux sur lesquelles elles devront porter à l'avenir, en anticipant sur leurs évolutions. Ce souci de la prospective et de la réflexion qui doit nourrir la prise de décision publique, je sais qu'il est également le vôtre en tant que vice-président du conseil ministériel des études.

En 2011, la Fondation pour la sauvegarde et le développement du domaine de Chantilly vous accueille comme nouveau directeur, et votre arrivée constitue pour beaucoup une bonne nouvelle. La Fondation, créée en 2005 à l'initiative généreuse de l'Aga Khan, avait besoin de retrouver un second souffle entre la gestion du château, de son parc et de ses jardins, la poursuite des importants travaux de rénovation, et des Grandes Ecuries qui abritent le musée vivant du cheval. Avec votre plan stratégique et votre

capacité à repérer les marges de progression, vous allez poursuivre le travail engagé par Danièle Clergeot qui avait commencé à relancer la fréquentation de Chantilly ; et je ne doute pas que vous allez redonner, avec l'appui de votre adjoint François Belfort, tout son éclat au plus grand domaine privé de France, possession de l'Institut de France – tout en restant fidèle à la volonté du duc d'Aumale de préserver l'esprit des lieux.

Bruno Ory-Lavollée, bon nombre d'entre vous le savent, est également un excellent pianiste, formé à Paris à l'Ecole normale de musique Alfred Cortot : vous avez été finaliste du Concours international des Grands Amateurs de piano en 1997. Votre passion pour la musique vous avait poussé en 1993 à créer à Compiègne, votre ville natale, le Festival des forêts. Vous continuez à assurer la présidence à titre bénévole de ce beau festival de musique classique.

En homme engagé, rigoureux et résolument ancré dans son temps, vous avez toujours été au service d'une même exigence, celle de l'avenir de la culture. Grand serviteur du ministère de la Culture et de la Communication, vous lui apportez le charme de votre personnalité, votre force de caractère et votre savoir.

Cher Bruno Ory-Lavollée, au nom de la République française, nous vous faisons Commandeur de l'Ordre des Arts et des Lettres.